



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>29729</b>	De <b>M. Georges Fenech</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > budget : services extérieurs	<b>Analyse</b> > douanes. restructuration. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>18/06/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>13/08/2013</b> page : <b>8749</b>		

### Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact des réductions d'effectifs au sein des douanes. Ce secteur qui a précédemment fait l'objet de nombreuses suppressions d'emplois suite à la mise en place de la RGPP puis de la modernisation de l'action publique, s'apprête à en connaître de nouveaux avec la mise en œuvre du plan stratégique douane 2014-2018. Ainsi les régions Rhône-Alpes-Auvergne ont perdu plus de 200 emplois au cours des cinq dernières années. Il convient de s'interroger sur les conséquences négatives de ces suppressions qui risquent d'affecter les résultats contentieux liés aux activités répressives de la douane ainsi que ceux de son action économique de proximité et de conseil. Dans ce contexte il lui demande quelles mesures il entend prendre pour préserver un service public douanier de qualité.

### Texte de la réponse

Au cours de ces dernières années et tout particulièrement sur la période 2007-2012, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a enregistré d'importantes réductions d'emplois, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui se sont traduites par le non remplacement de près de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite. Cette approche comptable est désormais abandonnée au profit d'arbitrages différenciés, en fonction des priorités, de la réalité des missions et des gains de productivité possibles, avec la préoccupation permanente du redressement budgétaire de la France. La DGDDI continuera donc à participer à l'effort de réduction des déficits publics tout en poursuivant l'adaptation de ses méthodes de travail afin que les missions qui lui sont confiées soient menées à bien dans un souci constant d'efficacité, en portant une attention particulière aux agents. Parallèlement, elle bénéficiera en 2013 et 2014 d'une dotation complémentaire de 350 emplois au titre de la nouvelle taxe poids lourds (TPL), qui permettra notamment de renforcer la brigade de surveillance de Clermont-Ferrand. Par ailleurs, la DGDDI a engagé fin 2012, à la demande du ministre de l'économie et des finances, de la ministre du commerce extérieur et du ministre délégué chargé du budget, une réflexion pour élaborer un projet stratégique qui vise à garantir la cohérence des missions et des moyens et à donner du sens aux réformes à horizon 2018. De nature ouverte et pragmatique, cette démarche associe, sans exclusive, toutes les parties concernées, dans le cadre d'une concertation menée à l'échelon national mais également au niveau local. Les agents de terrain sont ainsi consultés afin notamment d'optimiser les pratiques professionnelles, réfléchir sur les évolutions métiers et recueillir les propositions sur les besoins qui en découleront. Les responsables des services déconcentrés ont pris également l'attache des communautés professionnelles présentes sur leur circonscription afin de recueillir leurs observations sur les évolutions envisagées. Enfin, dans un souci constant d'entretenir un dialogue continu avec les partenaires sociaux, sans lequel aucune des réformes structurelles menées au cours de ces dernières années par la DGDDI n'aurait pu aboutir, les organisations syndicales sont naturellement



invitées à participer, à tous les niveaux, à cette réflexion. Pour les régions Auvergne et Rhône-Alpes, cette réflexion est conduite par le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Lyon dont relèvent les directions régionales d'Auvergne, de Chambéry, du Léman et de Lyon. A ce stade, ce travail prospectif, dont les résultats engageront durablement la DGDDI, n'est pas achevé. Il sera finalisé à l'automne 2013. En tout état de cause, les projets de restructuration qui pourraient en découler seront préalablement validés au niveau ministériel et feront l'objet d'une large concertation locale. L'implantation des services publics sur les territoires est en effet une préoccupation majeure du Gouvernement qui entend à cet égard trouver un juste équilibre entre la satisfaction des besoins des usagers, l'évolution des missions des administrations et le respect de la trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics qui a été engagée.